



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 mars 2022

DATE DE CONVOCATION

11 mars 2022

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220317-22_03_17_11-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-sept mars** à dix-huit heures, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHIRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (supplée par M. Michel CLEMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

17/03/2022/11

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36	PRÉSENTS : 27	VOTANTS : 32
--	----------------------	---------------------

Objet : Compte Administratif 2021 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) : FAVORABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 mars 2021 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe « Les Cent Journaux » pour l'exercice 2021. Celui-ci fait apparaître des résultats du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget ZAE des Cent Journaux - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II			
VUE D'ENSEMBLE			A1			
EXECUTION DU BUDGET						
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement		DEPENSES	RECETTES		
	A	480 351,13	G	480 351,13		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section d'investissement		B	280 351,13		
			H	151 490,52		
+						
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		C	0,00		
	Report en section d'investissement (001)		D	9 958,89		
(si déficit)						
(si excédent)						
=						
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	770 661,15	= G+H+I+J		
				640 920,40		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		E	0,00		
	Section d'investissement		F	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00		
= K+L						
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		= A+C+E	480 351,13		
	Section d'investissement		= B+D+F	290 310,02		
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	770 661,15		
= G+H+I+J+K+L						
489 429,88						
151 490,52						
640 920,40						

Après avoir désigné Monsieur Vincent Crouzier pour présider en lieu et place de Monsieur le Président, **sortie de Monsieur le Président de la séance**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Les Cent Journaux », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Annexe « Les Cent Journaux » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021 à - 129.740,75 € (moins Cent vingt-neuf mille sept cent quarante euros et soixante-quinze centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 18 mars 2022

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr